

MAIRIE DE VALLECALLE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE
ARRONDISSEMENT DE CALVI
CANTON BIGUGLIA NEBBIU

Téléphone : 04 95 37 62 11
20232 VALLECALLE

ARRETE N° 03/2022 DU 04 juillet 2022 PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DES VEHICULES A MOTEUR SUR LA ROUTE COMMUNALE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VALLECALLE

VU le Code de l'Environnement ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, le Maire peut interdire, par arrêté motivé, l'accès de certaines voies, de certaines portions de voies ou de certains secteurs de la commune aux véhicules dont la circulation sur ces voies est de nature à compromettre soit la tranquillité publique, soit la qualité de l'air, soit la préservation des espèces animales ou végétales, soit la protection des espaces naturels, des paysages ou des sites ou leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestières ou touristiques ;

CONSIDERANT la demande de la SARL SOCOMATRA devant procéder à des travaux d'eau potable pour le compte de la commune sur la route et le chemin communal ;

CONSIDERANT que les travaux s'effectueront du lundi 04 juillet 2022 jusqu'à leur parfait achèvement ;

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

ARRETE

Article 1er : La circulation des véhicules à moteur sera perturbée sur la route communale à compter du lundi 4 juillet à 10h.

Article 2 : la signalisation réglementaire, conforme à l'instruction ministérielle, sera mise en place et maintenue par La SARL SOCOMATRA, chargée des travaux.

Article 3 : Lorsque cela sera nécessaire, la circulation se fera par alternat, manuellement à l'aide de panneaux B15/C18.

Article 4 : L'entreprise s'engage à ce que la remise en état des lieux ne souffre d'aucun à peu près.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie en tout lieu qui sera jugé utile.

Article 6 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Corse ;
- Monsieur le Sous-Préfet de Calvi ;
- Monsieur le Chef de brigade de la Gendarmerie de Saint-Florent ;

Fait à Vallecalle, le 04/07/2022

LE MAIRE

